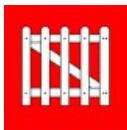


Commune de Les Clées



Annexe au règlement sur l'aide communale d'encouragement pour les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la biodiversité.

Approuvé par la Municipalité le 24.02.2025 - Mise en vigueur le 01.03.2025

AIDES IMMOBILIÈRES :

Code	Description	Subvention
I01	Remplacement d'un chauffage électrique, à gaz ou à mazout par un système de chauffage à bois ou dérivés ou pompe à chaleur.	CHF 1500.00
I02	Installation d'un réseau de distribution de chaleur lié à un chauffage bois (CAD, chauffage à distance)	CHF 1500.00
I03	Remplacement d'un chauffage électrique, à mazout ou gaz, par raccordement à un CAD	CHF 1000.00
I04	Installation de panneaux solaires thermiques	CHF 200.00/m ² , maximum CHF 1000.00 par installation
I05	Installation de panneaux solaires photovoltaïques. Dès le 1 ^{er} kWc lors de projet isolé ou par kWc ajouté à la part obligatoire de production d'énergie renouvelable lors d'une rénovation lourde ou d'une construction neuve	CHF 250.00/kWc, maximum CHF 1000.00 par installation
I06	Audit énergétique du bâtiment CECB® Plus	CHF 200.00
I07	Remplacement de fenêtres (minimum triple vitrage)	CHF 30.00 par m ² dès CHF 5'000.00 de travaux, max. CHF 1'000.00 par installation
I08	Remplacement des anciennes vannes de radiateurs manuelles par des vannes thermostatiques	CHF 20.00/pièce, max. CHF 200.00
I09	Installation d'un adoucisseur d'eau à sel	20% du prix d'achat de l'appareil, max. CHF 300.00
I10	Détartrage mécanique ou chimique des chauffe-eau	CHF 100.00
I11	Ebouage des circuits de chauffage (à faire tous les 10 ans)	20% de la facture, max. CHF 300.00
I12	Chauffe-eau thermodynamique (air-eau) Installation jusqu'à CHF 5'000.- Installation de plus de CHF 5'000.-	CHF 200.00 CHF 300.00

MOBILITÉ & ÉLECTROMÉNAGER:

Code	Description	Subvention
M01	Vélo électrique (E-Bike city) neuf, ou occasion	20% du prix d'achat du neuf, max. CHF 200.00, ou forfait CHF 50.00 pour occasion
M02	Scooter électrique neuf, ou occasion	CHF 300.00, ou forfait CHF 100.00 pour occasion
M03	Borne de recharge pour véhicules électriques	20% du prix d'achat de l'appareil, max. CHF 150.00
M04	Remplacement d'un appareil électroménager (réfrigérateur, congélateur, lave- vaisselle, lave-linge ou four) de la classe énergétique A, ou dans la meilleure classe énergétique de sa catégorie de capacité.	20 % du prix d'achat, max. CHF 300.00

BIODIVERSITÉ:

Code	Type	Subvention	Condition
B1	Haies vives	20% du coût des travaux (Max. CHF 1'000.00)	<p>1) Valable uniquement lors du remplacement de haies de laurelles, de thuyas ou de plantes envahissantes par l'aménagement de haies d'essences locales.</p> <p>2) Choix des arbres et arbustes d'essences locales selon la liste du Canton de Vaud.</p> <p>Infos : Espèces exotiques envahissantes / Arbres et arbustes indigènes</p>

Autres subventions & informations disponibles : (publiques ou privées)

- [Potentiel solaire « mon toit solaire » / Conseil incitatif chauffer renouvelable](#)
- [Subventions cantonales bâtiments](#)
- [Fondation Actif!](#)
- [Subvention Pronova](#)
- [Etiquette énergie européenne dès 2021](#)

Une seule subvention communale par année et par ménage est accordée !!!

Nouvelle étiquette énergie dès 2021 :

